

Nos engagements de services pour les retraités



Protéger c'est s'engager

Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | Dépendance

► ENGAGEMENT N° 1

Nous mettons à votre disposition **l'information** dont vous avez besoin :

- sur notre site humanis.com ;
- sur les sites agirc.arrco.fr et maretraitecomplementaire.fr ;
- en vous adressant une fois par an un magazine d'actualité.

► ENGAGEMENT N° 2

Nous assurons **l'accueil et la réponse** à vos demandes :

- **0 811 91 00 60** Service 0,06 € / min + prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;

- par mail : contactretraite@humanis.com ;
- sur rendez-vous, 4 place du Général de Gaulle, 94120 Fontenay-sous-Bois ;
- par courrier électronique via le formulaire de contact sur notre site internet humanis.com.

► ENGAGEMENT N° 3

Nous facilitons vos **démarches administratives** :

- en mettant à votre disposition nos conseillers retraite

0 811 91 00 60 Service 0,06 € / min + prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

- En vous permettant, depuis votre Espace Client Retraite sur notre site Internet :
 - de consulter, à partir de février 2016, le montant de votre retraite déclaré à l'administration fiscale ;
 - de consulter les versements de vos allocations retraite ;
 - de communiquer un changement de RIB, d'adresse ou d'état civil ;
 - de recevoir une alerte dès qu'un versement est effectué ou en cas de suspension de versement.

► ENGAGEMENT N° 4

Nous **garantissons vos revenus** :

- en vous assurant le versement régulier de votre retraite au début de chaque mois ;
- en cas de décès, en aidant votre conjoint(e) à constituer son dossier de réversion pour un traitement rapide de ce dernier.

► ENGAGEMENT N° 5

Nous vous **accompagnons dans le cadre de notre action sociale** :

- en étant présent pour vous écouter, vous conseiller et vous orienter dans les démarches auprès des différents organismes et partenaires des caisses de retraite ;
- en vous accompagnant pour la prévention du bien vieillir ;
- en vous aidant à prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- en accompagnant la perte d'autonomie en établissements pour les personnes âgées et personnes handicapées.

► ENGAGEMENT N° 6

Nous sommes à **votre écoute** :

- en traitant vos réclamations sous 15 jours au maximum ;
- en vous proposant une démarche de conciliation en cas de litige ;
- en vous proposant un accompagnement, en cas de besoin, dans le cadre de notre action sociale ;
- en mesurant régulièrement par des enquêtes de satisfaction la qualité des services que nous mettons à votre disposition.



L'Action sociale Humanis écoute, conseille et oriente les allocataires, au travers d'aides, de soutien et de services innovants personnalisés sur les champs de la perte d'autonomie, du handicap ou encore de l'aide aux aidants.



Contactez notre service Action sociale :



APPEL NON SURTAXE

de 9h à 17h du lundi au vendredi

Un espace vous est dédié sur notre site Humanis.com :

[humanis.com/la-solidarite-en-actions/
comment-prendre-soin-de-votre-sante/](https://humanis.com/la-solidarite-en-actions/comment-prendre-soin-de-votre-sante/)



Humanis en chiffres :

2^e intervenant

en retraite complémentaire

1 salarié sur 4 est affilié

à une de nos institutions de retraite

12,6 milliards d'euros

de cotisations en retraite



Retrouvez-nous sur **Humanis.com**

Suivez-nous sur :



Facebook,



Twitter et  LinkedIn



Humanis Retraite Arrco : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Arrco n°509

Humanis Retraite Agirc : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Agirc n°5

Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris - humanis.com



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.